

ARRÊTÉ MUNICIPAL
TEMPORAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION
SUR LA CIRCULATION TRANSPORT ROUTIER A L'OCCASION DE LA FÊTE LOCALE

Le Maire de Merville,
Vu la loi N° 82 213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route (notamment les articles R 10 et R 225, R417-1 à R417-13 définissant les pouvoirs des maires),
Vu le Code Pénal,
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation, rue du 08 mai à l'occasion de la fête locale du Jeudi 12 septembre au dimanche 15 septembre 2024 à MERVILLE,

ARRETE

Article 1er :

La circulation des bus « LIO » du Conseil Régional de la Haute-Garonne sera interdite à partir du jeudi 12 septembre 18h15 au dimanche 15 septembre 23h59 :

- Rue Emile Pouvillon
- Rue du 08 Mai 1945
- Rue des Pyrénées

Article 2 : Une déviation sera mise en place et les transports emprunteront le chemin de Grand Borde (Voir plan ci-joint)

Article 3 : Les arrêts se feront au carrefour :

- Rue de la Côte Rouge/Chemin Grand Borde
- Route des Platanes/Route d'Aussonne

Article 4:

Le présent arrêté sera affiché et publié dans la Commune de MERVILLE.

Article 5:

Copie à :

- Monsieur le Chef de la Gendarmerie de Grenade, Direction des transports routiers « LIO », La police municipale, pour exécution du présent arrêté.

Fait à Merville, le 05/09/2024

Le Maire
C.AYGAT

Publié le : 06/09/2024



COMMUNE DE MERVILLE

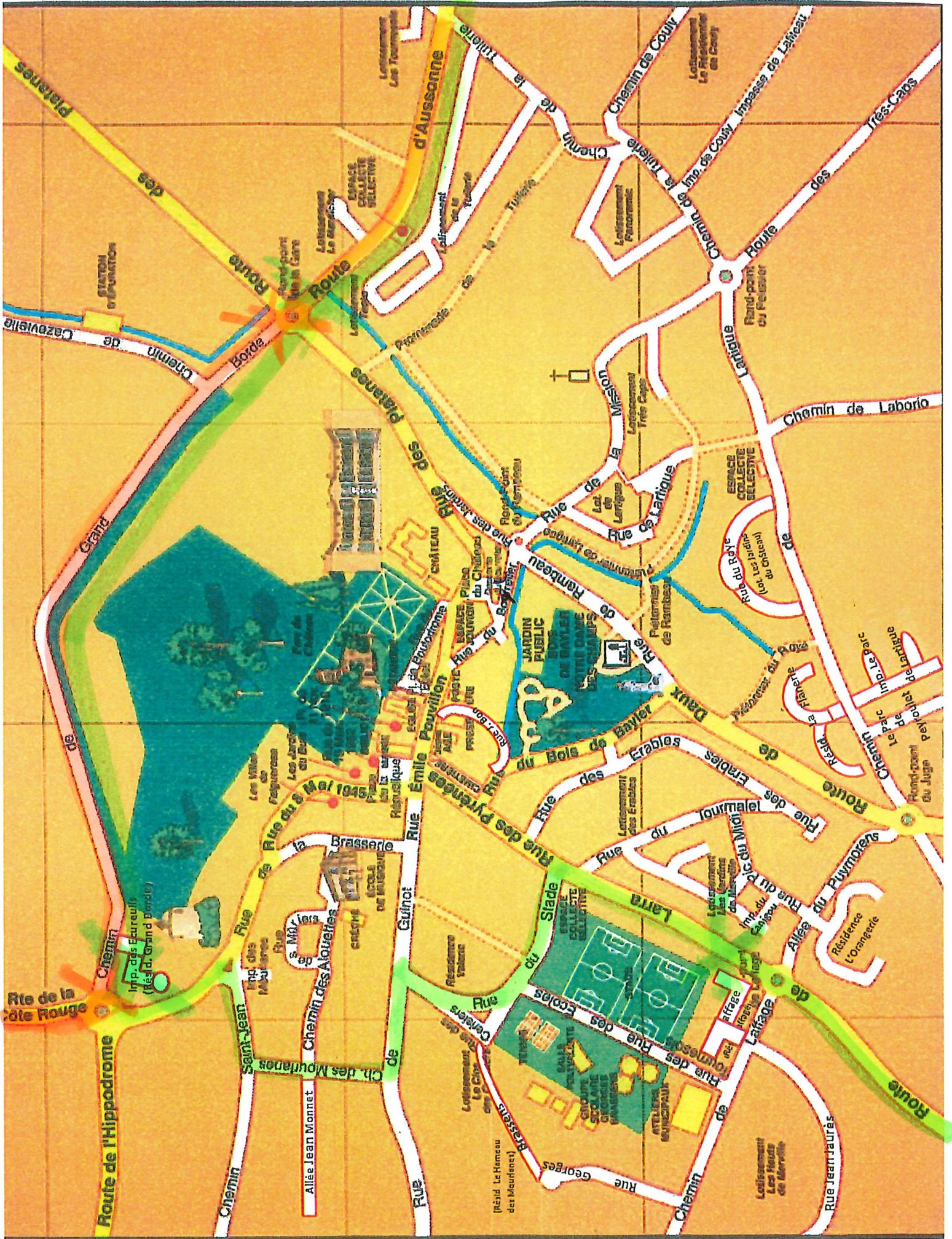
A L'OCCASION DE LA FETE LOCALE,

**L'ITINERAIRE DU BUS SERA DÉVIÉ DU :
Vendredi 13 septembre au
Dimanche 15 septembre 2024**

LES ARRETS SE FERONT AU CARREFOUR :

- ROUTE DE LA COTE ROUGE/CHEMIN
GRAND BORDE**
- ROUTE DES PLATANES/ROUTE
D'AUSSONNE**

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION



Route de l'hippodrome
Chemin de Cazeville
STATION réparation
Route de Bordas
Route des Platanes
Grand Canal
Rte de la Côte Rouge

Route de l'hippodrome
Chemin de Cazeville
STATION réparation
Route de Bordas
Route des Platanes
Grand Canal

Route de Bordas
Route des Platanes
Grand Canal
Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Route des Platanes
Grand Canal
Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

Rue de Bayler
Rue de Remberau
Rue de Larique
Rue de la Mission
Chemin de Couly
Route des Tres-Caps
Chemin de Laborio

